

Assistance technique et logistique
en faveur du Forum politique
pour le développement (FPD)

N° du contrat : 352-230



**Forum
Politique** pour le
Développement

Étude du FPD

**Stratégies nationales appuyant
la mise en œuvre de l'Agenda 2030**

Pérou

AOÛT 2016



Ce projet est financé par l'Union européenne

giz

International
Services

Ce projet est mis en œuvre par la GIZ International Services



**Rédigé par
Liliana Miranda Sara**

Liliana Miranda est architecte, expert en urbanisme. Fondatrice et directrice exécutive du forum « Ciudades para la Vida » (Villes pour la vie) au Pérou, Liliana Miranda travaille également en tant que consultant pour des organisations nationales et internationales ainsi que pour des universités. Enfin, elle a participé activement dans de récentes conférences internationales telles que la COP21, Rio + 20 et Habitat II.

Plus d'information sur le FPD ainsi que les annexes de ce rapport peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/>

Avertissement

Le contenu du présent rapport ne reflète pas nécessairement les opinions de Kaleidos Research, de la fondation NCDO ou des organisations ayant commandé l'étude. Les informations présentées et les points de vue exprimés engagent uniquement leurs auteurs.

Table des matières

Glossaire des abréviations

2

1. Résumé analytique

4

2. Introduction

6

Pertinence du programme post-2015 pour le pays

4

Vers un nouvel agenda

7

Principales priorités du pays (ODD et objectifs)

7

Brève analyse des Forces Faiblesses Opportunités et Menaces (SWOT) du rôle des OSC et des AL

7

3. Tirer des enseignements du passé

11

Le gouvernement s'est-il engagé auprès des OSC (et tout particulièrement des groupes marginalisés) et des AL (et inversement) lors de la mise en oeuvre des OMD ? Dans quelle mesure ?

11

Comment les OSC et les AL ont-elles participé à la mise en oeuvre des OMD ?

13

Y a-t-il une évaluation générale des OMD à l'échelle nationale et quels enseignements peut-on en tirer ?

14

Quelle a été l'approche de l'UE pour promouvoir la participation des OSC et des AL

à la mise en oeuvre des OMD ? Cette approche a-t-elle été efficace ?

15

4. Prendre conscience des besoins actuels

16

Politiques, cadres juridiques, programmes et autres mécanismes favorisant la mise en oeuvre de l'Agenda 2030

16

Les OSC et AL jouent-elles un rôle actif ? De quelle façon ?

19

Quels sont les défis liés à la mise en oeuvre/l'élaboration de ces politiques/cadres juridiques/programmes/mécanismes ?

19

Fonctionnent-ils à trois niveaux : politique, stratégique et opérationnel ?

20

Encouragent-ils la participation des groupes marginalisés ?

20

Existe-t-il des coalitions multipartites (à l'échelle tant nationale qu'internationale par l'intermédiaire

de mécanismes d'intégration transfrontaliers et régionaux) actives dans le soutien de l'Agenda 2030 ?

21

Comment ces coalitions sont-elles organisées ? Y a-t-il un dialogue approprié avec l'échelon politique ?

22

Existe-t-il une approche territoriale visant à favoriser la mise en oeuvre au niveau nationale des ODD ?

Cette approche est-elle coordonnée ?

22

Les OSC et les AL participent-elles à la planification et au suivi des ODD/du cadre stratégique de lutte

contre la pauvreté ? De quelle façon ?

23

5. Renforcer les moyens pour atteindre les ODD

24

Quels mécanismes/coalitions/politiques permettront d'atteindre les ODD ?

24

Quels sont les éléments existants qui pourraient être perfectionnés ou améliorés afin de soutenir le travail de mise en oeuvre des ODD ?

24

Quels mécanismes, politiques et coalitions potentiels s'avèrent pertinents dans ce contexte et pourraient être développés ?

24

Que peut faire l'UE pour encourager la participation des OSC et des AL à la mise en oeuvre du programme post-2015 ?

25

6. Conclusions, messages clés et recommandations

26

Recommandations

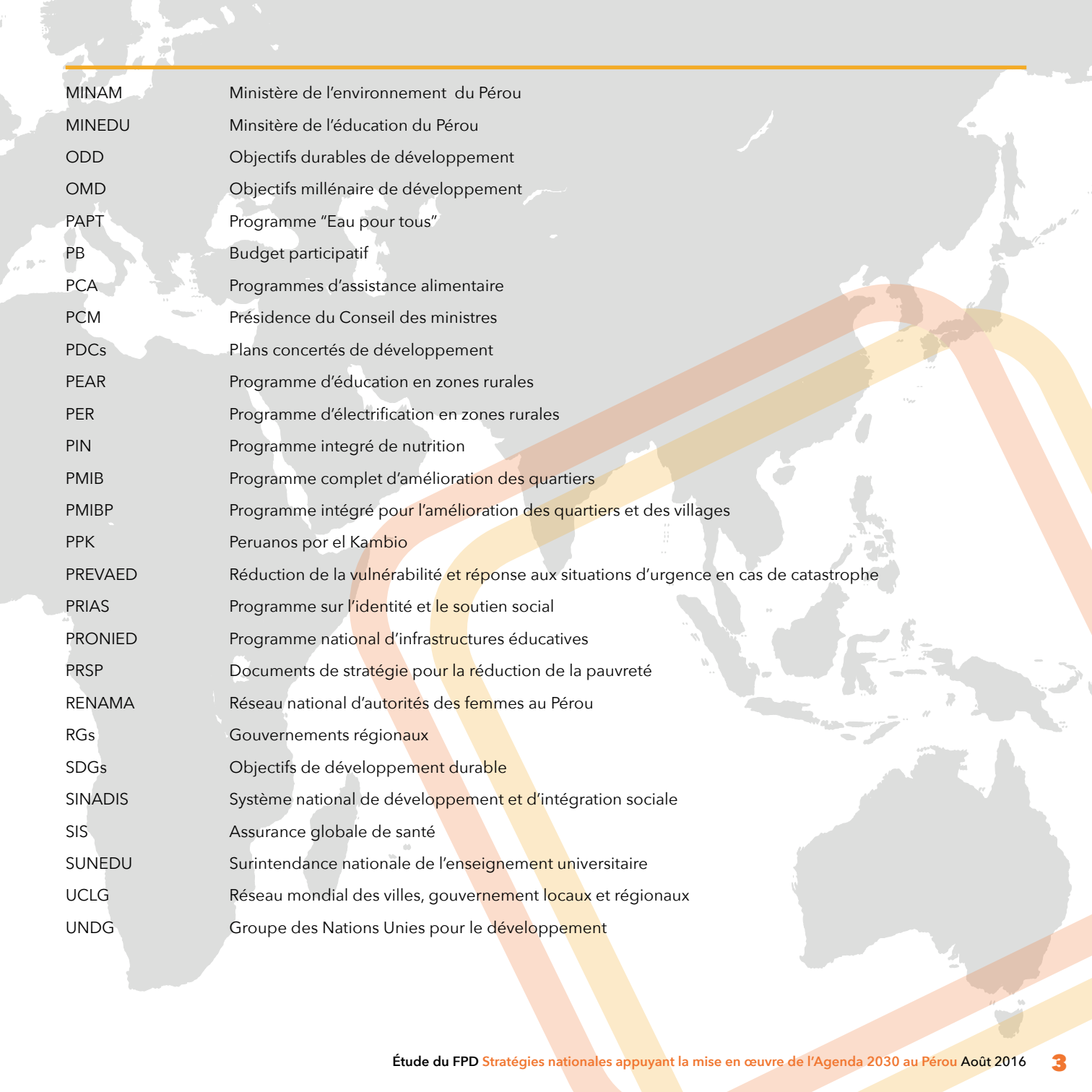
24

References

27

Glossaire des abréviations

AMPE	Association nationales des municipalités du Pérou
ANAMA	Association nationale des femmes
ANC	Association nationale des ONG
ANPE	Association nationale des producteurs écologiques du Pérou
CAMs	Comités locaux de l'environnement
CAN-LA	Réseau d'Action Climat - Amérique Latine
CARs	Comités régionaux de l'environnement
CBOs	Organisations communautaires
CCL	Conseils locaux de coordination
CEPLAN	Centre national de planification stratégique
COMUMA	Commission multisectorielle pour la gestion environnementale du milieu marin
CSO	Organisations de la société civile
EU	Union européenne
FITEL	Fonds d'investissement des télécommunications
FLACMA	Fédération latino-américaine des villes, des municipalités et des associations de gouvernements locaux
FMV	Mi Vivienda, Fonds de logement
GA	Accord de gouvernance
GALS	Gestion durable de l'environnement local
GL	Gouvernements locaux
GR	Gouvernements régionaux
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
ILO	Organisation Internationale du Travail
INDC	Contributions prévues à l'échelle nationale
LA	Autorités locales
NA	Accord national
MDGs	Objectifs de développement du millénaire
MECEP	Programme spécial d'amélioration de la qualité de l'éducation au Pérou
MIDIS	Ministère du Développement et de l'inclusion sociale du Pérou



MINAM	Ministère de l'environnement du Pérou
MINEDU	Minsitère de l'éducation du Pérou
ODD	Objectifs durables de développement
OMD	Objectifs millénaire de développement
PAPT	Programme "Eau pour tous"
PB	Budget participatif
PCA	Programmes d'assistance alimentaire
PCM	Présidence du Conseil des ministres
PDCs	Plans concertés de développement
PEAR	Programme d'éducation en zones rurales
PER	Programme d'électrification en zones rurales
PIN	Programme intégré de nutrition
PMIB	Programme complet d'amélioration des quartiers
PMIBP	Programme intégré pour l'amélioration des quartiers et des villages
PPK	Peruanos por el Kambio
PREVAED	Réduction de la vulnérabilité et réponse aux situations d'urgence en cas de catastrophe
PRIAS	Programme sur l'identité et le soutien social
PRONIED	Programme national d'infrastructures éducatives
PRSP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
RENAMA	Réseau national d'autorités des femmes au Pérou
RGs	Gouvernements régionaux
SDGs	Objectifs de développement durable
SINADIS	Système national de développement et d'intégration sociale
SIS	Assurance globale de santé
SUNEDU	Surintendance nationale de l'enseignement universitaire
UCLG	Réseau mondial des villes, gouvernement locaux et régionaux
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement

1. Résumé analytique

L'objectif du présent rapport est d'examiner la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 au Pérou. Nous décrivons l'évolution du contexte politique, économique et social dans le pays et abordons la manière dont les actions relatives aux ODD sont susceptibles d'être intégrées. Nous accordons aussi une attention toute particulière au rôle et à l'évolution des organisations de la société civile (OSC) et des autorités locales (AL). Dès lors, ce rapport donne amplement matière à réflexion en ce qui concerne les facteurs positifs et négatifs qui caractérisent la création d'un environnement porteur à la fois pour les OSC et les AL au Pérou.

Bien que le gouvernement péruvien ait signé l'Agenda 2030 l'année dernière, le processus électoral en cours a retardé le débat quant à l'approche à adopter pour intégrer et mettre en oeuvre ce programme à long terme dans le pays. Le Pérou présente un certain nombre de caractéristiques qui doivent être prises en compte dans la réflexion au sujet des ODD :

1. Le Pérou est l'un des pays les plus vulnérables face au changement climatique¹. De plus, les conséquences récurrentes d'El Niño (souvent désigné par son acronyme anglais ENSO) combinées à la probabilité élevée de survenue de dangers géologiques (tremblements de terre, tsunamis et éruptions volcaniques) exacerbent la vulnérabilité du pays.
2. Même si les réalisations au titre des OMD peuvent être qualifiées de remarquables, l'inégalité reste un défi majeur, comme le montre la persistance des conditions de vie précaires dans les zones rurales et la faible capacité des groupes marginalisés à surmonter la pauvreté et à améliorer leur situation économique et sociale.
3. Le Pérou a récemment été déclaré pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Dès lors, il est supposé investir ses propres ressources financières (publiques et privées) en vue d'atteindre les ODD. Par conséquent, la future mise en oeuvre des ODD dépend de la volonté politique et des capacités financières du gouvernement péruvien.
4. En dépit des gouvernements autoritaires qui ont dirigé le pays jusqu'il y a peu, le processus de démocratisation a fait du chemin et a permis d'instaurer des espaces actifs de

concertation, qui encouragent le dialogue entre les acteurs économiques, sociaux et gouvernementaux.

5. Le Pérou reste un pays hautement centralisé, ce qui complique la mise en oeuvre des ODD au niveau national. Aucune appropriation des ODD par les gouvernements locaux, les autorités locales, les universités ou même les experts des ONG n'a été constatée dans les villes du pays (à l'exception de Lima). On constate toujours une méconnaissance manifeste de l'Agenda 2030.
6. Enfin, le Pérou subit actuellement une récession économique susceptible de différer le débat au sujet de l'importance de l'Agenda 2030 pour le pays.

À ce jour, nous attendons encore de voir comment le nouveau gouvernement (en place depuis août 2016) définira la mise en oeuvre de l'Agenda 2030. Quoi qu'il en soit, il est clair que les ODD ne pourront être atteints au Pérou sans plusieurs difficultés spécifiques :

1. Nécessité de réconcilier les ODD avec les plans nationaux existants tels que le Plan national bicentenaire, les plans de réduction de la pauvreté (cadre stratégique de lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale et locale) et les plans sectoriels (PESEM2) ;
2. Faible degré d'appropriation des ODD par les acteurs publics et privés, et nécessité d'établir un plan d'action complet (accompagné d'outils de communication puissants) pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte ;
3. Manque d'objectifs, de résultats et de budget dans les territoires et/ou villes de moyenne et/ou de petite taille en ce qui concerne la mise en oeuvre au niveau national des objectifs de développement durable ;
4. Manque d'une stratégie de renforcement des capacités en vue de faire correspondre les ODD et les priorités du pays avec les capacités institutionnelles actuelles à l'échelle nationale, régionale et locale ;
5. Manque d'un système de suivi doté d'indicateurs concrets

1 Adger, W N, Nick Brooks, Graham Bentham, Maureen Agnew and Siri Eriksen (2004), "New indicators of vulnerability and adaptive capacity", Tyndall Project IT1.11, Technical Report 7, Tyndall Centre for Climate Change Research, UK, 128 pages

2 <http://www.ceplan.gob.pe/directiva-planeamiento/proceso-del-planeamiento-estrategico>

faisant appel à des outils de suivi participatifs efficaces (tel qu'un système d'observatoires nationaux et locaux avec participation des OSC) afin de superviser la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale et locale ;

6. Absence de campagne publique visant à mobiliser des ressources en provenance de diverses parties prenantes (OSC, secteur privé, universités, groupes locaux) pour soutenir les ODD.

Afin de promouvoir la mise en œuvre des ODD et de faire face aux difficultés susmentionnées, les recommandations générales suivantes (décrites plus en détail à la section 6) sont formulées :

1. Utiliser les mécanismes existants tels que les politiques nationales, les accords de gouvernabilité, le Plan bicentenaire, le Plan environnemental national, le budget annuel national des ODD et l'INEI³ afin de définir une référence en matière d'ODD pour le Pérou assortie d'indicateurs adéquats qui constitueront un point de départ solide.
2. Garantir l'intégration des ODD dans la planification et les politiques locales et municipales, en utilisant les plans existants tels que les plans de développement local concertés⁴ et les institutions telles que l'association nationale des municipalités du Pérou (AMPE)⁵, qui pourraient contrôler la répartition des ressources économiques en vue du développement de programmes de renforcement des capacités destinés aux autorités locales.
3. Intégrer tous les réseaux, associations et espaces existants dédiés aux OSC, qui sont à la fois divers et dispersés, au sein de cadres communs d'action collective afin de surmonter le sectorialisme péruvien et de construire des approches/mécanismes/coalitions complets impliquant divers acteurs ainsi que des politiques fondées sur la longue expérience et tradition en matière de participation et de concertation au Pérou.
4. Établir des mécanismes pour le renforcement des capacités des AL et des OSC afin qu'elles puissent participer aux activités de budgétisation liées à la mise en œuvre des ODD et qu'elles puissent en contrôler les activités.

5. Établir un système d'observatoire local des ODD qui bénéficie du soutien du plus haut niveau du gouvernement national en vue de coordonner, d'aligner, d'intégrer et de contrôler les instruments, les outils et l'allocation du budget participatifs et décentralisés.
6. À l'échelle nationale, la PCM⁶ (présidence du Conseil des ministres) peut diriger cette procédure systématisée en collaboration avec d'autres institutions gouvernementales telles que le centre national de planification stratégique (CEPLAN)⁷ en tant qu'organe de planification du pays, le ministère de l'Économie⁸ pour la répartition adéquate du budget, les tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté, le ministère de l'Environnement et l'organe national de supervision de l'enseignement supérieur et universitaire (SUNEDU).

6 www.pcm.gob.pe

7 Idéalement, le prochain gouvernement devrait garantir le transfert des responsabilités en lien avec la planification et les projets, et tout particulièrement de l'autonomie en la matière, au CEPLAN, reprenant ainsi certaines responsabilités du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui détient actuellement un pouvoir extrême en ce qui concerne l'allocation du budget, décidant des secteurs et localités que l'on fera évoluer et des ressources financières qu'ils recevront. www.ceplan.gob.pe

8 www.mef.gob.pe

3 Institut national de statistique du Pérou, www.inei.gob.pe

4 Gérés par le CEPLAN

5 www.ampe.gob.pe

2. Introduction

Ces dernières années, au Pérou, deux dynamiques ont en grande partie déterminé le champ des possibles en matière de mise en œuvre des ODD. Il est essentiel de présenter ces dynamiques pour assurer la compréhension des forces et des limitations à prévoir lors du déploiement de ce programme à long terme.

La première dynamique n'est autre que la culture de participation aux politiques publiques. Au Pérou, la participation est véritablement un aspect culturel et institutionnalisé, ce qui a mené au concept plus large de concertation⁹ basé sur des relations égalitaires entre les différents acteurs sociaux, économiques et gouvernementaux. Les processus de concertation au Pérou impliquent de multiples acteurs à différents niveaux issus d'échelles géographiques et territoriales diverses ; ils sont devenus incontournables dans plusieurs contextes¹⁰.

Cette approche suppose un processus de dialogue, de négociation, de concertation, de gestion des conflits et de recherche du consensus hautement complexe et délicat. Ces démarches sont le fruit de la citoyenneté active, de la société civile organisée et de mouvements sociaux extrêmement forts.

Une initiative unique a été créée dans ce contexte afin de faciliter le dialogue entre les divers niveaux de l'État et la communauté des OSC : la table de concertation pour la lutte contre la pauvreté¹¹. Cette initiative est née de la conviction selon laquelle la participation de tous les secteurs publics et privés du pays est nécessaire pour surmonter efficacement les problèmes existants d'inégalité et d'exclusion sociale. Désormais, tous les gouvernements régionaux (GR) disposent d'une table de concertation destinée à la lutte contre la pauvreté, et cet outil est devenu un mécanisme fréquemment utilisé pour formuler des propositions aux côtés des OSC. Par le passé, les AL (principalement au niveau provincial) étaient dotées d'une table de concertation, mais aucune action récente n'a été notée.

Le processus de concertation se déroule en parallèle avec la seconde dynamique, à savoir le processus problématique de décentralisation. Ces dernières années, il y a eu au minimum sept tentatives (manquées) de décentralisation au Pérou¹². Le pays continue donc d'être hautement centralisé. Certains chercheurs indiquent en outre que, sous l'administration Humala (2011-2016), le Pérou a en fait connu un processus de recentralisation.

La métropole de Lima est un exemple parlant. Elle abrite 32 % de l'ensemble de la population et génère 45 % du PIB du pays. De plus, Lima concentre la moitié de la population nationale urbaine et plus de deux tiers des industries, de la finance, des services et du commerce. Située au beau milieu de la façade maritime du pays et à côté de la cordillère des Andes, Lima compte quelque 8,5 millions d'habitants (INEI, 2013), ce qui fait d'elle la quatrième plus grande ville d'Amérique du Sud et lui confère une population 10 fois plus nombreuse qu'Arequipa et Trujillo (respectivement, les deuxième et troisième villes les plus importantes du Pérou).

Nous retrouverons ces deux dynamiques tout au long de cette étude, qui a été réalisée entre décembre 2015 et août 2016. Cette période coïncide avec celle des élections présidentielles dans le pays, qui ont eu lieu fin juin et ont été remportées par le parti Peruanos por el Kambio (PPK). À ce stade, le degré d'implication, l'approche stratégique et l'allocation du budget pour la mise en œuvre des ODD restent à définir, mais quelques idées de départ sont à la fois identifiées et partagées dans cette étude.

Pertinence du programme post-2015 pour le pays

Ayant ratifié les ODD, le Pérou ouvre actuellement le débat quant à la manière de transposer l'Agenda 2030 dans des politiques publiques, en commençant par son adéquation avec l'accord de gouvernabilité (AG), comme nous le décrivons brièvement dans

⁹ Dans le présent document, le terme « concertation » est à comprendre comme un processus visant à atteindre des accords d'action conjointe par le dialogue et la délibération entre de multiples acteurs.

¹⁰ Miranda Sara, Liliana, Michaela Hordijk et Rommy Torres Molinas (2011), "Water governance key approaches: an analytical framework", Chance2Sustain Working Paper 4, 23 pages, available at <http://www.chance2sustain.eu/33.0.html>

¹¹ <http://www.mesadeconcertacion.org.pe>

¹² Au Pérou, il y a trois niveaux de gouvernement : le gouvernement national (qui se compose des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif), des gouvernements régionaux et des gouvernements locaux (répartis en municipalités provinciales et de district), chacun ayant ses propres responsabilités, tâches et budgets. Toutefois, les décisions les plus importantes, de même que 70 % du budget national, sont dans les mains du gouvernement national à Lima, la capitale du pays.

cette étude. Désormais, il nous reste à voir comment le nouveau gouvernement définira, selon une suite logique, les priorités, la stratégie et la mise en œuvre.

En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Pérou devrait accroître la mobilisation de ses propres ressources internes (publiques et privées) en vue de la mise en œuvre des ODD. Les OMD ayant été atteints grâce à un soutien considérable et aux nombreux conseils de la coopération internationale, la mise en œuvre à venir des ODD demandera un effort supplémentaire de la part du gouvernement péruvien, qui devra se montrer à la hauteur des attentes d'un programme qui est à la fois pertinent pour le pays, mais aussi complexe en termes de transposition en mesures concrètes.

À cet égard, les difficultés seront nombreuses. Nous n'en mentionnerons que quelques-unes ici. Le Pérou est ainsi considéré comme l'un des 10 pays les plus vulnérables au monde face au changement climatique. Les conséquences récurrentes d'El Niño (souvent désigné par son acronyme anglais ENSO) exacerbent cette situation de faiblesse. De plus, le Pérou est exposé à des dangers géologiques (tremblements de terre et éruptions volcaniques) auxquels le pays n'est pas pleinement préparé, et qui pourraient amoindrir les résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique (nous avons constaté le même type d'effet plus tôt cette année en Équateur et il y a quelques années au Chili).

Simultanément, l'inégalité reste l'un des plus grands défis. Sans oublier que le pays présente des fragmentations territoriales et sectorielles¹³. Pour toutes ces raisons, l'atteinte des ODD dépendra en grande partie de la manière dont ces diverses difficultés seront abordées.

Vers un nouvel agenda

L'ONU a invité le Pérou à participer au Groupe de travail ouvert sur les ODD qui se concentrait sur la formulation, la planification et la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que sur la création d'indicateurs destinés à évaluer la progression de la mise en œuvre des ODD.

Le pays a également participé aux dialogues du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) au sujet de la mise en œuvre au niveau national du programme post-2015, dialogues qui se sont concentrés sur six grands thèmes : le renforcement des capacités des institutions, le suivi participatif, les formes existantes et nouvelles de responsabilité, les partenariats avec la société civile et d'autres acteurs, les partenariats avec le secteur privé, et la culture et le développement. Le Pérou a dirigé les dialogues sur le suivi participatif et la responsabilité (MPRC). Différentes OSC ont fait partie des initiatives.

L'ensemble des éléments susmentionnés contraste toutefois avec les avancées réelles sur le terrain, où des efforts considérables sont nécessaires. Dans la section suivante, nous abordons un certain nombre d'accords existants dans le pays et la manière dont ils devraient être conciliés avec le contenu et le cadre de l'Agenda 2030.

Principales priorités du pays (ODD et objectifs)

La table de concertation pour la lutte contre la pauvreté a récemment présenté l'accord de gouvernabilité (AG) pour la période 2016-2021 afin de contribuer à l'atteinte du nouveau consensus social requis. Cet accord a été signé par tous les partis politiques actuellement en course pour les élections à la présidence et au Congrès.

L'AG vise un développement intégré et inclusif réparti sur quatre dimensions du développement humain, à savoir les dimensions sociale, environnementale, économique et institutionnelle. Il comprend notamment des thématiques telles que la santé, l'enseignement, l'économie, l'environnement, les femmes, la jeunesse, les peuples autochtones et les droits de l'homme. Tous ces sujets ont été inclus dans l'accord en vue de définir les principales priorités de développement du pays. Il convient de souligner que ces priorités sont conformes aux 17 ODD, comme le montre le Tableau 1.

¹³ On note des divisions sectorielles et/ou ministérielles strictes entre les institutions.

Tableau 1 - Principales priorités de l'accord de gouvernabilité 2016-2021		Conforme aux objectifs ODD	
Dimension sociale	Atteinte de la pleine réalisation des droits des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, en donnant la priorité aux zones rurales et aux populations autochtones afin de réduire l'écart entre la situation des habitants des villes et des campagnes.	1	Pauvreté
		2	Sécurité alimentaire
		3	Enseignement
		4	Femmes
		5	Santé
		14	Inégalité
		17	Durabilité
Dimension environnementale	Amélioration de la qualité de l'environnement, utilisation et exploitation durables des ressources naturelles et de la biodiversité ; confrontation des menaces et des opportunités liées au changement climatique ; promotion de villes propres et de communautés en harmonie avec leur environnement naturel ; intégration de la gestion des risques de catastrophe ; renforcement des institutions chargées des questions environnementales et développement de la citoyenneté environnementale.	6	Eau
		7	Énergie
		8	Infrastructures
		9	Logements et villes
		10	Climat
		11	Océans
		12	Écosystèmes
		13	Économie
Dimension économique	Atteinte d'une croissance économique soutenue, durable, inclusive et diversifiée dans le pays, amélioration des taux d'emploi et des revenus, réduction de l'ampleur de l'économie informelle, et réduction de la pauvreté monétaire et des besoins de base non satisfaits (NBI) ainsi que d'autres formes de pauvreté qui touchent la population.	14	Inégalité
		15	Consommation
		16	Institutions
		1	Pauvreté
		2	Alimentation
		9	Logements et villes
Dimension institutionnelle	Garantie d'une forme d'État et de gouvernement démocratique qui renforce et assure les droits civils et politiques, encourage la participation publique, et défend les conditions de vie et la protection des droits de l'homme dans un cadre de gouvernance et de gestion publique efficace ; et consolidation de la réforme de décentralisation.	10	Climat
		12	Écosystèmes
		13	Économie
		15	Consommation
		16	Institutions
		17	Durabilité

Source : Accord de gouvernabilité 2016-2021¹⁴

¹⁴ <http://www.mesadeconcertacion.org.pe/acuerdos-de-gobernabilidad>

Brève analyse des Forces Faiblesses Opportunités et Menaces (SWOT) du rôle des OSC et des AL

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Société civile	▪ Bonne connaissance de la réalité locale. ▪ Expérience dans le travail aux côtés des gouvernements locaux. ▪ Nouvelles organisations dotées de programmes et d'objectifs autonomes. ▪ Existence de plusieurs lois établissant le droit de participation de la société civile (par exemple l'art. 2 de la Constitution). ▪ Existence de lois internationales qui reconnaissent le droit des peuples indigènes à être consultés relativement aux sujets qui les concernent (art. 2, Convention 169, Organisation internationale du travail). ▪ Au cours des dernières années, rôle important de la participation des OSC dans le processus politique pour toutes les questions liées aux OMD.	▪ Absence de coordination et d'articulation entre les organisations faibles. ▪ Prépondérance des actions à court terme. ▪ Mauvaise articulation avec les différentes entités étatiques et faible connaissance des ODD. ▪ Conformément à la Constitution de 1993, les ressources naturelles appartiennent à l'État et la communauté locale n'est pas impliquée dans les débats. ▪ Transfert de nombreux professionnels vers le secteur public en raison du manque de financement. ▪ Absence de transparence dans les politiques décisionnelles, qui entraîne une participation réactive plutôt que proactive des OSC.	▪ Opportunités lors de la planification des plans de développement locaux, grâce à des organisations sociales bien informées disposant de connaissances au sujet des ODD. ▪ Bien qu'elles restent limitées, les possibilités pour les individus de participer aux politiques publiques sont plus nombreuses. ▪ Les réseaux sociaux sont actuellement utilisés pour informer et organiser les OSC et cette approche s'est avérée efficace.	▪ Nous ne savons pas si le gouvernement national encouragera activement la participation des OSC lors de la mise en œuvre des ODD. ▪ Le financement disponible est moindre depuis le retrait de la coopération au développement du pays. ▪ Un accès limité à des données précises est nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre efficaces de projets et de programmes qui ciblent les ODD. ▪ Seuls les peuples autochtones de la forêt amazonienne ont le droit d'être consultés à propos des activités d'extraction, tandis que les Quechuas (12,3 % de la population) ne bénéficient pas de ce droit. ▪ L'approche des membres du gouvernement n'est ni transsectorielle ni holistique. ▪ On a noté la criminalisation des protestations sociales lors de la précédente présidence.

AL	- Organisation au sein d'un réseau et d'une association à l'échelle nationale. Elles sont l'entité gouvernementale la plus proche de la population, elles connaissent les réalités et sont dès lors des agents compétents de la planification du développement de la communauté. - Existence d'un cadre légal qui leur permet de réaliser des actions conjointes avec d'autres AL, dans leur municipalité comme en dehors. - Compétences susceptibles de mener à des actions, qui contribueront à la mise en œuvre des ODD à l'échelle locale.	- Vision à court terme, en contradiction avec les plans à long terme des ODD. - Évocation régulière des ODD, mais absence d'objectifs et d'indicateurs. - Pour de nombreuses autorités, absence de formation et de connaissances sur les questions relatives aux ODD. - Rotation du personnel, qui complique la continuité des politiques et le renforcement des capacités. - Profonde corruption à tous les niveaux. - Réduction du financement, qui génère une insécurité quant aux actions, aux plans et aux projets des municipalités. - Stabilité sociale et politique limitée. - Création récente de gouvernements régionaux et de gouvernements locaux, qui n'ont pas encore pu développer leurs capacités.	- Possibilité de voir le nouveau gouvernement national octroyer des ressources, des responsabilités et des compétences aux municipalités. - Planification et mise en œuvre des ODD. - Financement de la coopération au développement pour la mise en œuvre des ODD. - Programmes de bourses récemment mis en place pour des cours nationaux et internationaux de haut niveau destinés aux jeunes susceptibles d'utiliser leurs compétences au sein du gouvernement et des OSC.	- Poursuite de la centralisation des ressources économiques, des capacités et des responsabilités. - Réduction progressive du budget des municipalités. - Interférence du nouveau GN dans l'association des municipalités. - Les gouvernements locaux et régionaux n'exercent pas de pouvoir décisionnel sur les activités d'extraction organisées sur leur territoire (art. 66 de la Constitution). - Absence de programmes de renforcement des capacités pour aider les municipalités à demander un financement. - Annulation des compétences des AL dans plusieurs domaines spécifiques à la suite de l'instauration de nouvelles lois (p. ex. fonction de supervision et de contrôle de l'État et de l'OEFA).
----	--	---	---	--

3. Tirer des enseignements du passé

Afin de comprendre les enseignements tirés du passé et le degré d'accomplissement des OMD, il importe de passer rapidement en revue l'histoire du Pérou en matière de participation des OSC et des AL. Au cours des quatre dernières décennies, on a noté deux périodes qui ont défini le contexte de participation des OSC au sein du pays, toutes deux liées au rétablissement de la démocratie.

La première correspond à la fin des années 70, et la seconde s'est étendue du début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Les termes dans lesquels la démocratie a été établie ont déterminé les conditions d'un environnement porteur pour la participation des OSC ainsi que l'impact sur la politique publique.

Parallèlement, les multiples tentatives de décentralisation ont influencé le rôle et la participation des AL. Au cours de ce processus, des formes de cogestion pour la distribution concertée du budget municipal ont été testées dans plusieurs districts du pays (p. ex. Villa El Salvador, Ate, El Agustino à Lima et Ilo à Moquegua). Ces méthodes ont ensuite été étendues à d'autres parties du pays.

En 1993, un nouveau programme politique a été imposé et une nouvelle Constitution libérale a été établie, laquelle est toujours en vigueur. Le gouvernement autocratique de l'époque méprisait le travail de certaines OSC et le remettait en question, tout particulièrement s'agissant des organisations actives dans le domaine des droits de l'homme.

La mobilisation de groupes prodémocratiques et les protestations populaires ont mené à la chute du régime dictatorial au début du nouveau millénaire. Un nouvel activisme politique a vu le jour et, le 8 septembre 2000, le Pérou confirmait son engagement envers les OMD par la signature de la déclaration correspondante.

Sous le nouveau régime démocratique, les tentatives de structuration du travail et des objectifs des OSC et du gouvernement ont repris depuis 2001.

Le gouvernement s'est-il engagé auprès des OSC (et tout particulièrement des groupes marginalisés) et des AL (et inversement) lors de la mise en œuvre des OMD ? Dans quelle mesure ?

Lors de la mise en œuvre des OMD, le gouvernement a cherché l'implication croissante des OSC et des AL dans le développement social au travers de différents programmes et mécanismes. Bien que ces programmes aient aidé à atteindre les OMD, ils n'ont pas été directement conçus pour cibler l'agenda des OMD mais plutôt pour répondre aux besoins de base de la population. D'autres mécanismes ont été mis sur pied en guise de réponse aux demandes locales concrètes ainsi qu'aux mouvements sociaux et aux protestations sur le thème de la protection des droits de l'homme.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Pérou manque d'une approche holistique des questions sociales, environnementales et économiques. Les liens à la fois horizontaux et verticaux entre les entités publiques sont insuffisants, et il en va de même des liens entre les ONG et les plateformes sociales.

Si l'on prend ces tendances en considération, nous pouvons mieux comprendre les programmes et mécanismes (expliqués dans la section suivante) qui ont été créés. Bien qu'il y ait eu une tentative pour accroître la participation des OSC et des AL, cette évolution ne s'est pas toujours produite et le résultat a été une combinaison d'expériences positives et négatives.

Parmi les résultats positifs, citons les suivants :

Le **ministère de l'Inclusion et du Développement social** (MIDIS¹⁵), créé en 2011, a impliqué les AL dans cinq programmes qui ont contribué à la mise en œuvre des OMD. Ces programmes sont les suivants :

- **Pension 65**, qui vise la protection des personnes âgées vivant dans une extrême pauvreté ;
- **Juntos** (Ensemble), qui garantit des transferts économiques soumis à conditions aux familles pauvres afin de cibler la pauvreté et de promouvoir la scolarisation des enfants et des adolescents, et qui offre des contrôles prénatals aux femmes enceintes ;
- **Qali Warma**, qui fournit de la nourriture aux écoles primaires ;
- **Foncodes**, qui améliore la qualité de vie et la productivité des familles d'agriculteurs ;
- **Cuna Más**, qui encourage les bonnes pratiques en matière de garde d'enfants de 0 à 5 ans pendant la journée et qui a récemment permis le déploiement de plateformes itinérantes en Amazonie (services sociaux intégrés, mobiles et flottants pour la population amazonienne autochtone).

Le **ministère des Femmes et des Populations vulnérables** s'est concentré sur les droits en matière d'égalité des sexes au travers d'un processus participatif qui impliquait diverses OSC. Il a approuvé la loi portant sur l'égalité des opportunités pour les femmes et les hommes avec pour principal objectif de « définir un cadre de politiques normatives, institutionnelles et publiques à l'échelle nationale, régionale et locale afin de garantir à la fois

aux femmes et aux hommes l'exercice de leur droit à l'égalité, à la dignité, à la liberté de développement, au bien-être et à l'autonomie, sans discrimination aucune dans les diverses sphères de la vie, tant publique que privée. »¹⁶ Le ministère des Femmes et des Populations vulnérables travaille aussi avec le Réseau national des femmes formé par les autorités locales et régionales.

En 2007, une importante campagne nationale bénéficiant de la participation du ministère des Femmes et des Populations vulnérables, des OSC et du Registre national d'identification a permis de fournir des documents d'identité à des milliers de personnes issues des groupes vulnérables. Ces dernières ont dès lors pu, à leur tour, demander à bénéficier des programmes sociaux.

Un jalon important a été atteint en 2008 concernant les questions environnementales et la mise en œuvre de l'ODD n°7 (qui vise à assurer la durabilité environnementale) avec la création du **ministère de l'Environnement** (MINAM). Ses fonctions spécifiques comprennent « la promotion de la participation citoyenne dans les processus décisionnels relatifs au développement durable et l'encouragement de l'instauration d'une culture environnementale nationale ». Le ministère a soutenu la participation des OSC et des AL dans la mise en œuvre des OMD au travers de programmes et de projets nationaux tels que le Plan incitatif destiné aux municipalités en lien avec la gestion intégrale des déchets solides, la gestion de la qualité de l'air, et la gestion des ressources en eau, notamment.

Le MINAM a également encouragé d'autres initiatives positives telles que l'intégration de la perspective environnementale dans le travail des universités, dans le but d'améliorer la contribution des établissements d'enseignement supérieur à la gestion environnementale nationale. En termes de partenariats public-privé, le Réseau environnemental interuniversitaire (RAI) a été créé en 2012 avec l'objectif d'accroître et de promouvoir la participation de la communauté universitaire aux activités susceptibles d'améliorer la durabilité environnementale dans les universités et en dehors.

En ce qui concerne les mers et les océans, il existe des initiatives qui impliquent divers acteurs multisectoriels, tels que les ONG

¹⁵ Système national de développement et d'intégration sociale (SINADIS) a par la suite approuvé la Stratégie nationale de développement et d'inclusion sociale « Inclure pour la croissance » (ENDIS), qui guide les interventions conjointes des entités publiques aux trois niveaux de gouvernement (national, régional et local) en vue d'accorder la priorité aux résultats du développement et à l'inclusion sociale tout en reconnaissant les compétences et processus en place. Depuis la mise en œuvre d'ENDIS et grâce au travail intégré dans le territoire, l'État péruvien a fait des progrès significatifs dans la réduction de l'écart de pauvreté, qui est passé de 7,8 % en 2011 à un remarquable 5,8 % en 2014. De plus, la scolarisation (taux de couverture brut) chez les enfants de 3 à 5 ans au sein de l'enseignement de base a augmenté pour passer de 80,5 % en 2011 à 85 % en 2014. L'État a par ailleurs identifié un ensemble intégré de services, parmi lesquels l'amélioration de l'offre d'eau (réseau public ou pylône), le drainage (réseau public ou fosse septique), l'électricité et le téléphone (fixe ou mobile), dont la couverture simultanée a progressé de 60,5 % en 2011 à 66,3 % en 2014. Enfin, notons la réduction du taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, qui est passé de 19,5 % en 2011 à 14,6 % en 2014.

¹⁶ Notre traduction de : loi 28983, art. 1, https://www.mef.gob.pe/contenidos/presu_public/capacita/programacion_formulacion_presupuestal2012/Anexos/ley28983.pdf

qui s'intéressent aux espèces marines. Les activités et coalitions comme la Campagne pour les plages (depuis 2010) ou le groupe multisectoriel « Friend of the Sea », auquel le MINAM participe, se penchent activement sur la problématique. Aujourd'hui, la COMUMA¹⁷ est également reconnue comme la Commission de gestion de l'environnement marin (janvier 2016). Un guide pilote pour l'éducation environnementale marine et côtière a été lancé à Piura en 2015. Par ailleurs, d'avril à juin 2015, une formation a été organisée pour les promoteurs environnementaux avec la participation des OSC.

Malheureusement, des exemples négatifs peuvent aussi être cités :

Le **ministère de l'Éducation (MINEDU)** a tenté de promouvoir l'enseignement dans différents secteurs avec le soutien des OSC. Toutefois, l'action s'est en grande partie concentrée sur les entreprises privées.

Les AL, gouvernements régionaux, OSC et groupes marginalisés sont dépourvus de pouvoir décisif ou d'influence sur les questions liées à l'extraction des ressources naturelles. Selon l'article 66 de la Constitution péruvienne (1993), « Les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables font partie du patrimoine national. L'État est souverain en ce qui concerne leur utilisation. »¹⁸ Ces termes confèrent au gouvernement national le pouvoir de prendre des décisions unilatérales concernant l'extraction des ressources naturelles sur son territoire, en excluant les GR, GL et OSC de la procédure.

Les deux seules parties qui participent à l'attribution des droits d'exploitation des ressources naturelles sont l'État et les entreprises extractives. La population, les communautés autochtones et les gouvernements régionaux et locaux n'ont pas voix au chapitre, à moins d'être spécifiquement consultés. Ils sont uniquement informés des effets possibles de l'activité d'extraction sur la région une fois que les concessions ont déjà été accordées. De plus, les AL et GR ne sont pas consultés quant à l'évaluation des parties qui seront, directement ou indirectement, touchées par

les activités d'extraction. En fait, la tâche est confiée à des firmes de consultance, qui sont chargées de réaliser des évaluations de l'impact environnemental, lesquelles déterminent en fin de compte les impacts directs et indirects des activités d'extraction sur la population.

Malheureusement, les OSC n'ont pas eu beaucoup d'opportunités de participer à la mise en œuvre de l'ODD n°7, en dépit de leurs nombreux efforts et programmes déployés à cet effet sous l'administration du président Humala. Depuis 2011, les opportunités de dialogue et de débat ouvert avec les OSC se font plus rares (ex. la Nouvelle stratégie nationale de lutte contre le changement climatique a été approuvée sans aucune intention de s'engager auprès des OSC).

Comment les OSC et les AL ont-elles participé à la mise en œuvre des OMD ?

La participation des OSC et des AL à la mise en œuvre des OMD s'est déroulée dans le cadre des programmes sociaux déployés par le gouvernement national. Comme nous l'avons mentionné, ces programmes ne faisaient pas partie d'une stratégie nationale cohésive intégrant tous les OMD, mais étaient plutôt une réaction aux demandes sociales exprimées.

Quoi qu'il en soit, les OSC et AL ont bel et bien participé à la mise en œuvre des OMD. Par exemple, les tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté (décrites précédemment) ont joué un rôle important dans l'atteinte de l'ODD n°1 (éradication de l'extrême pauvreté et de la faim), en grande partie mis en œuvre à l'échelle régionale.

Les OSC et AL se sont associées aux priorités du PDC (Plan de développement intégré concerté)¹⁹ au travers d'une budgétisation participative. Une partie des investissements annuels du budget municipal a été consacrée à la mise en œuvre des OMD.

Parmi les autres programmes et mécanismes qui ont aidé les municipalités à participer à la mise en œuvre des OMD, on note : 1) les écoles municipales (ODD n°1), qui encouragent l'apprentissage permanent grâce aux autres écoles d'autres

17 COMUMA : Commission multisectorielle pour la gestion environnementale du milieu marin.

18 Los recursos naturales y su dominio en el contexto constitucional, Manual de Legislación Ambiental, http://www.legislacionambientalspda.org.pe/index.php?option=com_content&view=article&id=288&Itemid=3926

19 Instrument complet de planification du développement à long terme mis sur pied en concertation avec et grâce à la participation de divers acteurs en vue d'un déploiement à longue échéance.

municipalités ; 2) la défense des enfants et des adolescents qui, dans chaque municipalité, protège les droits des groupes vulnérables dans toutes les sphères de la vie civile et personnelle ; 3) le Programme de nutrition complémentaire, qui offre de la nourriture aux plus pauvres ne bénéficiant d'aucune autre ressource; et 4) le Programme « verre de lait », qui offre de la nourriture aux groupes vulnérables.

Concernant l'OMD n°7, en plus des Comités régionaux de l'environnement (CAR) et des Comités locaux de l'environnement (CAM), le MINAM a élaboré des Politiques et Plans environnementaux locaux²⁰ (GALS).

Une autre réalisation importante a été l'universalisation de l'assurance globale de santé (SIS) qui a permis de réaliser des progrès en vue de l'atteinte des OMD n°4 (réduire la mortalité infantile), n°5 (améliorer la santé des mères) et n°6 (combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies). Les campagnes de participation et d'incidence politique des OSC telles que Foro Santé21 (conférences annuelles nationales et décentralisées de sensibilisation et de débat au sujet des propositions de politique) ont joué un rôle clé dans cette démarche.

Si l'on note des exemples importants de participation des AL et des OSC dans la mise en œuvre des OMD, en revanche, il convient de souligner que la participation des **groupes marginalisés** n'a pas été particulièrement encouragée lors de la mise en œuvre des OMD, et tout particulièrement de l'OMD n°7. En réalité, en dépit de l'existence de la loi organique des gouvernements régionaux, de la loi des municipalités et de la loi sur le droit à la consultation préalable des peuples autochtones, leur participation a été négligée, tout particulièrement en matière d'activités d'extraction.

Dernièrement, les restrictions croissantes imposées par le gouvernement Humala concernant les manifestations ont donné naissance à de nouveaux canaux de participation des OSC, tels que les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, blogs). Plusieurs entités gouvernementales et municipalités péruviennes font usage de pages internet et de publications sur les blogs pour informer les citoyens, communiquer avec eux et récolter des

voix pour les processus de budgétisation participatifs. Elles ont même développé des applications pour faciliter la transmission d'informations par les citoyens au sujet de ce qui se passe dans leur rue et dans leur localité. De manière générale, il est évident que les médias sociaux sont utilisés pour obtenir une plus grande participation à la démarche politique décisionnelle. Par exemple, deux manifestations de grande ampleur ont eu lieu en 2016 contre Keiko Fujimori, le candidat du Fuerza Popular. La première manifestation, organisée en mars, a rassemblé quelque 40 000 à 50 000 personnes (à Lima et dans 14 autres villes simultanément). La seconde, en mai, a compté la participation de 80 000 à 90 000 citoyens.

Y a-t-il une évaluation générale des OMD à l'échelle nationale et quels enseignements peut-on en tirer ?

Selon les interviews, l'évaluation des OMD entreprise au Pérou a fait ressortir des résultats positifs, qui sont dus à quatre grandes raisons : (i) les objectifs n'étaient pas particulièrement difficiles à atteindre dans le contexte national de l'époque; (ii) l'existence d'un soutien et de fonds de coopération internationaux a joué un rôle important ; (iii) la croissance économique significative et continue au cours des deux dernières décennies (qui émane principalement des prix élevés des produits à l'échelle internationale, qui ont aidé à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs) s'est également avérée favorable; et (iv) une plus grande partie du budget national a été allouée aux programmes sociaux. La participation des AL et des OSC s'est aussi avérée importante en vue de l'atteinte des objectifs, tout particulièrement en raison de la grande diversité qui caractérise le Pérou.

Néanmoins, il ressort de l'évaluation que les indicateurs généraux ne reflètent pas pleinement l'atteinte réelle des objectifs, et il conviendrait d'instaurer un examen plus exhaustif et plus critique des progrès réalisés en vue de l'atteinte des OMD.

En ce qui concerne l'OMD n°1, on a enregistré une diminution significative de la pauvreté au sein du pays (recul de 53 % des taux de pauvreté monétaire nationaux entre 2004 et 2014), mais elle n'a pas été pleinement complétée par des taux adéquats de développement social. Par exemple, bien que le PIB par habitant ait augmenté de 167,5 % entre 2004 et 2014, cette progression n'a pas vraiment bénéficié à une large part de la

20 Le Ministère de l'environnement du Pérou (MINAM) fait état de 24 CAR et de 382 CAM en 2015.

21 www.forosalud.org.pe

population et le Pérou reste l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Les zones rurales comptent toujours de nombreuses familles et personnes pauvres. La majorité des programmes sociaux ne tenaient pas non plus compte de la pauvreté urbaine : les pauvres les plus oubliés et les moins visibles vivent dans la périphérie des grandes villes (telles que la métropole de Lima) dans des conditions extrêmes, sans accès à l'eau, à l'électricité ou aux installations sanitaires.

L'OMD n°2 a mis en évidence les écarts existants entre les populations rurales et urbaines et les communautés autochtones. Les informations recueillies montrent que le problème d'achèvement du cycle de l'enseignement primaire est toujours d'actualité dans les régions rurales et au sein des communautés autochtones. La région amazonienne enregistre des taux particulièrement élevés d'achèvement tardif de l'école primaire chez les filles et les adolescentes enceintes.

En ce qui concerne les OMD n°3, 4 et 5, des réalisations importantes ont été atteintes, telles que la réduction du taux de mortalité chez les femmes. Là où, en 2000, 180 femmes décédaient encore pour un total de 100 000 naissances, en 2010, ce chiffre était tombé à 94. Il s'agit là du résultat du travail de grande envergure du ministère de la Santé, qui a consacré une attention supplémentaire aux groupes vulnérables et qui a inclus une approche interculturelle comprenant notamment l'institutionnalisation de pratiques typiquement autochtones telles que l'accouchement vertical. Cependant, les évaluations montrent qu'il reste de nombreux progrès à accomplir, puisque l'inégalité des genres reste profondément ancrée au Pérou.

Si nous nous penchons sur l'OMD n°6, nous constatons que certains groupes continuent d'être stigmatisés et que des améliorations considérables doivent encore être apportées pour lutter contre le SIDA, particulièrement au vu du coût élevé du traitement par rapport aux prix pratiqués dans les pays voisins.

Concernant l'OMD n°7, on a observé une séparation entre les programmes environnementaux, ceux axés sur les droits de l'homme et les projets économiques. De nouveaux objectifs et de nouvelles cibles sont nécessaires pour assurer l'articulation entre ces trois sphères. Un autre problème majeur est que les préoccupations économiques sont toujours considérées comme plus importantes que n'importe quel autre critère.

Quelle a été l'approche de l'UE pour promouvoir la participation des OSC et des AL à la mise en œuvre des OMD ? Cette approche a-t-elle été efficace ?

Deux aspects méritent d'être examinés individuellement en ce qui concerne le rôle de l'UE dans l'atteinte des OMD au Pérou : la contribution de la coopération au développement et l'impact des accords commerciaux.

La coopération internationale (dans ses différentes formes et intensités) a apporté une contribution remarquable à l'atteinte des OMD jusqu'en 2008, tout particulièrement dans les régions les plus pauvres du pays. Toutefois, à partir de 2008, la coopération internationale (y compris celle assurée par l'UE) a commencé à diminuer puisque le Pérou a été déclaré pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). D'importantes sources de coopération ont dès lors quitté le pays et la CE a annoncé officiellement le retrait de l'aide bilatérale des économies émergentes, y compris 11 autres pays d'Amérique latine.

Un second facteur, plus important encore, est lié aux accords commerciaux internationaux, tels que l'accord de libre-échange entre l'UE et la Colombie/le Pérou. Pendant le processus de négociation de l'accord, l'UE a souligné des déséquilibres bien connus en termes de normes du travail et de droits humains et environnementaux, et a demandé à la Colombie et au Pérou de présenter une feuille de route incluant des mécanismes clés pour l'amélioration de ces normes et droits²². Les accords commerciaux ont dès lors fait peser une pression extérieure sur le Pérou afin qu'il élève au rang de priorités nationales les questions de développement au sens plus large et qu'il considère les niveaux de croissance économique comme un incitant à réaliser des progrès relatifs à ces thèmes de développement (faisant de ces points des conditions en vue de la signature des accords).

²² Journal La República. 15 juin 2012, consulté en mai 2016.

4. Prendre conscience des besoins actuels

Politiques, cadres juridiques, programmes et autres mécanismes favorisant la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Sous la présidence Toledo (2001-2006), un accord national²³ (2002) a été rédigé afin de rassembler les représentants de haut niveau du gouvernement national, le secteur privé, les partis politiques, les syndicats et les communautés religieuses et autochtones afin de s'entendre quant aux politiques nationales de développement les plus importantes. À l'origine, cet accord comprenait quatre objectifs principaux : 1) la démocratie et l'État de droit ; 2) l'équité et la justice sociale ; 3) la compétitivité ; et 4) l'État efficace, transparent et décentralisé. Ces objectifs sont associés à 34 politiques qui ont été approuvées depuis. La répartition des politiques sous les quatre objectifs est illustrée dans la Figure 1 ci-dessous.

Le CEPLAN²⁴ a été créé en 2008 afin de diriger la planification du développement stratégique au Pérou. Il disposait d'un mandat en vue de coordonner et d'assurer la cohérence des politiques publiques ainsi que des Plans de développement concertés (PDC) nationaux, sectoriels, régionaux et locaux (dans les provinces et les municipalités de district).

Quelques années plus tard, en 2011, le CEPLAN a établi le Plan national de développement stratégique, à savoir le Plan bicentenaire du Pérou jusqu'en 2021, qui attend toujours d'être officiellement approuvé. Une version actualisée de ce Plan a été soumise en octobre 2015 et seuls six des principaux objectifs ont été approuvés. La validation par le nouveau gouvernement est toujours en attente. Ce document contient les « grandes lignes stratégiques » assorties de leurs objectifs, directives, priorités et programmes, qui devront guider les décisions et actions de l'État en vue d'atteindre les objectifs de développement d'ici 2021. Cependant, les propositions du plan doivent encore être structurées en assurant leur conformité tant avec l'accord national qu'avec les ODD.

L'optimisation de ces politiques et l'atteinte du consensus nécessaire auront certainement lieu une fois le nouveau gouvernement entré en fonction. En guise de contribution à cette démarche, les membres des OSC de l'accord national (AN) ont proposé un ensemble de politiques à adopter par le nouveau gouvernement PPK, lequel bénéficie d'un large soutien social (le soutien des membres des OSC ayant été affirmé par tous les partis politiques lors des élections).

23 <http://acuerdonacional.pe/>

24 Centre national de planification stratégique, www.ceplan.gob.pe.

Figure 1 - Politiques de l'État faisant partie de l'accord national

Politiques de l'État qui font partie de l'accord national			
Démocratie et État de droit	Équité et justice sociale	Compétitivité du pays	État efficace, transparent et décentralisé
Renforcement de la démocratie et de l'État de droit	Réduction de la pauvreté	Affirmation de l'économie sociale de marché	Affirmation d'un État efficace et transparent
Démocratisation de la vie politique et renforcement du système de partis	Promotion de l'égalité des opportunités sans discrimination	Recherche de la compétitivité, de la productivité et de la formalisation de l'activité économique	Prudence à l'égard des institutions des Forces armées et de leur service en faveur de la démocratie
Affirmation de l'identité nationale	Accès universel à l'enseignement public gratuit et qualité et promotion de la culture et du sport	Développement durable et gestion environnementale	Éthique, transparence et éradication de la corruption sous toutes ses formes
Institutionnalisation du dialogue et de la consultation	Accès universel aux services de santé et à la sécurité sociale	Développement des sciences et de la technologie	Éradication de la production, du trafic et de la consommation illicite de drogues
Planification stratégique et procédures transparentes	Accès au plein emploi et au travail décent et productif	Développement des infrastructures et du logement	Plein respect de la Constitution et des droits de l'homme, accès à la justice et indépendance judiciaire
Politique étrangère en faveur de la paix, de la démocratie, du développement et de l'intégration	Promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Politiques commerciales visant l'expansion de la réciprocité des marchés	Accès à l'information, liberté d'expression et liberté de la presse
Éradication de la violence et renforcement de la citoyenneté et de la sécurité publique	Renforcement de la promotion des familles et de la protection des enfants, des adolescents et de la jeunesse	Politique agricole et développement rural	Élimination du terrorisme et affirmation de la réconciliation nationale
Décentralisation politique, économique et administrative			Viabilité budgétaire et réduction de la dette
Politique de sécurité nationale			Gestion du risque de catastrophe
			Politique de l'État relative aux ressources en eau
			Planification et gestion de l'utilisation des terres

Extrait de : <http://acuertonacional.pe/politicas-de-estado-del-acuerdo-nacional>

En outre, il existe d'autres programmes – plus spécifiques – qui encouragent le développement durable dans le pays :

SECTEUR	PROGRAMMES
Développement	Stratégie nationale « CRECER », pour la réduction de la pauvreté et de la malnutrition chronique chez les enfants. Programme sur l'identité et le soutien social (PRIAS) – RENIEC, pour la fourniture de documents d'identité gratuits aux citoyens à bas revenus dans les villes et les campagnes.
Santé	Assurance santé complète (universelle) (SIS), pour fournir une assurance et des services de santé aux Péruviens qui n'en ont pas.
Emploi	- PROJOVEN : programme de formation professionnelle destiné aux jeunes. - Construyendo Perú (anciennement A Trabajar Urbano) : vient en aide aux chômeurs péruviens. - Mi Empresa, pour la formalisation des micro et petites entreprises.
Développement social	- Programme intégral de nutrition (PIN) – ministère des Femmes et du Développement social, pour prévenir la malnutrition chez les jeunes de moins de 12 ans et chez les femmes enceintes et allaitantes. - Programmes de suppléments alimentaires (PCA) transférés aux municipalités, pour offrir un supplément à la population vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté et aux groupes vulnérables.
Enseignement	- Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire, pour améliorer l'enseignement secondaire grâce à la modernisation du programme. - Programme d'enseignement dans les zones rurales (PEAR), pour réduire l'ampleur des inégalités et les déficits en termes d'accès à l'éducation de base dans les régions rurales et optimiser la qualité de cet enseignement. - Programme national d'infrastructures éducatives (PRONIED), pour étendre, améliorer, remplacer, réhabiliter et/ou construire des infrastructures publiques destinées à l'enseignement.
Logement et infrastructures	- Programme « L'eau pour tous » (PAPT) du Programme national d'assainissement urbain, qui garantit l'accès à l'eau potable et la fournit aux populations des villes et des campagnes. - Programme complet d'amélioration des districts et des villes (PMIBP), pour financer les projets d'infrastructure de base et les infrastructures urbaines. - Fondo Mi Vivienda, Fonds pour le logement (FMV), pour favoriser l'accès à un logement adéquat pour les citoyens à bas revenus. - Programme de soutien à l'habitat rural / Programme national pour l'habitat rural (PNVR), pour améliorer la qualité de vie dans les zones où la population rurale est pauvre à extrêmement pauvre. - Programme de génération d'espaces urbains, basé sur le Programme « Mon terrain », qui encourage le développement du logement abordable et la réhabilitation urbaine. - Programme complet d'amélioration des quartiers (PMIB), basé sur le Programme « Intégrer nos villes », pour améliorer la qualité de vie de la population des villes qui habite dans des quartiers marginaux. - Programme d'amélioration des quartiers et des villes, qui fait partie du Programme de gestion du territoire. - Programme national Tambos, qui va de pair avec le Programme de soutien à l'habitat rural, pour construire des bâtiments publics à l'intention des populations pauvres et extrêmement pauvres des zones rurales.
Communication	- Fonds d'investissement dans les télécommunications (FITEL), pour promouvoir l'accès universel aux services de télécommunication. - Provias Descentralizado (autoroutes et routes), pour promouvoir les projets d'infrastructure et le transport rural.
Énergie	Programme d'électrification rurale (PER), pour financer les projets d'électrification qui ne profitent pas aux entreprises de distribution.
Environnement	- Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité biologique, pour le rétablissement et la gestion durable des ressources naturelles de plusieurs communautés autochtones. - Gestion intégrale des déchets solides, pour améliorer la qualité de l'environnement en vue d'une gestion efficace et durable des déchets solides. - Réduction de la vulnérabilité et réponse aux situations d'urgence en cas de catastrophe – PREVAED, pour réduire la vulnérabilité des populations et dans les zones sinistrées. - Prévention et récupération environnementale, pour promouvoir la prévention et le rétablissement de l'environnement sur les sites contaminés et dans les régions dégradées par les activités minières illégales.

Les OSC et AL jouent-elles un rôle actif ? De quelle façon ?

À l'issue de l'évaluation des différents mécanismes de participation qui existent au sein du pays, on peut affirmer que tant les OSC que les AL pourraient jouer un rôle beaucoup plus marqué dans la mise en œuvre des objectifs de développement en général et des ODD en particulier.

Les capacités, les budgets et les responsabilités des AL sont limités. Il importe de comprendre le statut général du développement territorial dans le pays. Le modèle péruvien de gouvernance territoriale subdivise le pays en 25 gouvernements régionaux, 194 municipalités provinciales et 1 828 municipalités de district. En outre, le gouvernement national comprend 118 institutions et 50 agences autonomes déconcentrées. La structure du gouvernement péruvien est souvent définie comme fonctionnelle et déconcentrée. L'élaboration de politiques, de programmes et de projets au niveau du gouvernement central en vue de répondre aux besoins spécifiques de chaque partie du pays, qui se caractérise par une grande variété de contextes, s'est avérée assez complexe et inefficace.

De nombreux progrès sont encore à réaliser en ce qui concerne la mise en place d'un environnement porteur pour les OSC au Pérou. Dans la feuille de route de l'UE pour l'engagement aux côtés de la société civile 2014-2017, on retrouve le constat suivant : « certaines OSC [...] travaillent dans un environnement difficile et parfois hostile, notamment dans le domaine de la défense et de la promotion des droits de l'homme et, tout particulièrement, dans le domaine de la défense des droits des communautés autochtones et paysannes. Les difficultés rencontrées par ces OSC se manifestent de diverses façons dans la criminalisation des manifestations et le traitement qui leur est réservé par certains médias. Étant donné cette situation, les OSC actives dans ces domaines et dans les zones de conflit restent vigilantes et prêtes à réagir en cas de répression. »²⁵

Bien que la description ci-dessus ne reflète pas la situation de l'ensemble du secteur des OSC, une marge d'amélioration existe clairement. Cette évolution s'accompagne de nouvelles formes

de participation, telles que le recours massif aux médias sociaux, qui motive les citoyens et les encourage à descendre dans les rues et à manifester contre les injustices sociales et les violations des droits de l'homme ou des droits environnementaux. Ces canaux ne sont pas institutionnalisés, mais ils sont puissants, exercent une influence non négligeable et aident à créer une société critique, consciente de ses droits, prônant des valeurs environnementales et capable de provoquer des changements politiques conformes aux ODD.

Malheureusement, le contexte de la coopération au développement, qui est en constante évolution au Pérou, et la tendance à la baisse du financement ne rendront pas la tâche plus facile aux OSC. Dès lors, ces organisations devront s'adapter à une nouvelle situation, dans laquelle la diminution des ressources est susceptible d'impacter leur capacité technique et de défense des droits.

Quels sont les défis liés à la mise en œuvre/ l'élaboration de ces politiques/cadres juridiques/programmes/mécanismes ?

Il existe un certain nombre d'obstacles qui empêchent la mise en place d'une politique et de cadres juridiques, programmes et mécanismes plus favorables en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ci-dessous, nous exposons les obstacles les plus pertinents :

- 1. Incertitude politique :** l'avenir immédiat du pays reste incertain à la suite des récentes élections ; on ne sait pas encore quelles actions seront prises par le nouveau gouvernement national du PPK. Toutefois, nous interprétons comme un signe positif le fait que le nouveau président ait mentionné la mise en œuvre des ODD lors de son discours national du 28 juillet.
- 2. Passage des propositions à l'action :** l'électorat commence peu à peu à soutenir les propositions en faveur des pratiques de développement durable. Toutefois, il reste à voir si les promesses faites lors des campagnes seront maintenues en ce qui concerne les questions essentielles telles que les activités économiques extractives, la non-privatisation de la compagnie des eaux, l'égalité hommes-femmes, les méthodes de pêche traditionnelles et les droits fonciers des autochtones, entre autres.

²⁵ UE, Perú. Hojas de ruta de la UE para el compromiso con la sociedad civil en los países socios 2014-2017. Page 2

3. **Manque de capacités de l'État :** Bien qu'il élabore toute une série de lois, l'État manque souvent de moyens pour assurer leur mise en application. Et lorsque les lois sont bel et bien appliquées, souvent, les agents publics n'ont pas reçu la formation nécessaire pour les mettre en œuvre correctement et efficacement.
4. **Préjugés sexistes :** Certains aspects de la culture restent bien ancrés et empêchent l'égalité des sexes et la non-violence d'être mises en pratique. La situation est encore pire pour les femmes autochtones, qui sont souvent victimes de violence et dont la participation aux décisions de leur communauté est soit marginalisée, soit secondaire.
5. **Droits du travail menacés :** L'État péruvien n'a pas encore ratifié la Convention n°189 de l'OIT (Organisation internationale du travail)²⁶. De plus, de vastes mouvements de contestation se sont formés l'année dernière à l'encontre de la loi Pulpin, qui menaçait d'entamer gravement les droits des jeunes qui entrent sur le marché du travail. Des pratiques de travail déloyales subsistent, tout particulièrement dans les secteurs où les mécanismes participatifs sont rejetés, ce qui est le cas dans les exploitations minières et l'industrie des hydrocarbures. La volonté politique semble insuffisante en vue d'inverser cette tendance.

Fonctionnent-ils à trois niveaux : politique, stratégique et opérationnel ?

Les stratégies et mécanismes préexistants (tels que l'AN, l'AG et les tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté) fournissent déjà un cadre stratégique important en vue de la mise en œuvre des ODD par l'administration entrante.

²⁶ La Convention sur les travailleurs domestiques, officiellement la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, fixe les normes du travail pour les travailleurs domestiques. Il s'agit de la Convention n°189 de l'OIT, adoptée lors de la 100^e session de l'Organisation internationale du travail. Elle est entrée en vigueur le 5 septembre 2013. Les principaux droits conférés aux travailleurs domestiques au titre du travail décent sont des périodes de repos journalières et hebdomadaires (au moins 24 heures), le droit de percevoir un salaire minimum et la liberté de choisir l'endroit où ils vivent et l'endroit où ils passent leurs congés. Les pays qui ont ratifié cette Convention doivent en outre prendre des mesures de protection contre la violence et imposer un âge minimum qui soit conforme à l'âge minimum en vigueur pour les autres types d'emploi. Les travailleurs ont par ailleurs le droit d'obtenir une communication claire (de préférence écrite) au sujet des conditions d'emploi, lesquelles doivent, en cas d'engagement à l'échelle internationale, être communiquées avant l'immigration. Enfin, ils ne sont pas obligés de résider au sein du ménage où ils travaillent ou de rester sur place pendant leurs congés.

De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment dans le présent rapport, la législation et les mécanismes gouvernementaux existants peuvent encourager la participation des OSC à la fois pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre des ODD.

Le président entrant a d'ores et déjà inclus quelques références aux ODD dans le plan gouvernemental de son parti politique, montrant ainsi un certain degré d'engagement politique en vue de l'avancement de ce programme. Toutefois, le fait qu'il se borne à impliquer le secteur privé dans les stratégies de développement nous amène à nous poser des questions quant à la participation des OSC dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

En ce qui concerne les AL et les entités infranationales du gouvernement, son plan vise à soutenir la planification locale au travers de la création d'un ministère central de Soutien aux gouvernements régionaux (GR). On peut néanmoins se demander de quelle manière une entité du gouvernement central telle qu'un ministère pourrait faire progresser efficacement le processus de décentralisation et la délégation de fonctions et de capacités aux gouvernements locaux.

Les ODD ayant été maintenus dans les structures gouvernementales et les programmes sociaux (l'administration suivante continuera donc de poursuivre ces objectifs), la priorisation et l'opérationnalisation de certains ODD sont susceptibles de reprendre l'agenda précédent. À cet égard, on s'attend à ce que le budget 2017 du gouvernement prévoie le financement des domaines prioritaires hérités des OMD et liés aux ODD, tandis que les objectifs restants seront poursuivis et financés ultérieurement.

Encouragent-ils la participation des groupes marginalisés ?

De manière générale, la participation des groupes marginalisés se déroule principalement à l'échelle locale et communautaire.

Ces 30 dernières années, au Pérou, les acteurs les plus importants au sein des OSC ont été les organisations communautaires (OC) fondées par les habitants (des villes ou des campagnes), qui s'organisent afin de mettre en œuvre des projets qui bénéficient directement à leur quartier ou à leur territoire.

Les communautés paysannes et autochtones ont créé leurs propres initiatives, qui ont pour but l'exercice du droit à la participation politique à tous les niveaux. Par exemple, la participation des citoyens et des communautés autochtones au Système national de gestion environnementale est le fruit d'un processus de plaidoyer entre les organisations autochtones, paysannes et de défense des droits de l'homme conclu en novembre 2014 ayant pour objectif d'empêcher les initiatives allant à l'encontre de leur volonté.

Existe-t-il des coalitions multipartites (à l'échelle tant nationale qu'internationale par l'intermédiaire de mécanismes d'intégration transfrontaliers et régionaux) actives dans le soutien de l'Agenda 2030 ?

Il existe de nombreuses coalitions qui unissent leurs forces à divers niveaux afin d'atteindre des objectifs collectifs. Voici quelques exemples :

1. À l'échelle régionale (Amérique latine) : plusieurs organisations (OSC et AL) travaillent sur les ODD. Il s'agit, pour n'en mentionner que quelques-unes, de la Table d'articulation des associations d'ONG, du RAC²⁷ (Réseau action climat) doté d'un volet pour l'Amérique latine (RAC-AL)²⁸, de la coalition Habitat International (HIC) dotée d'un volet pour l'Amérique latine²⁹, du réseau Puentes (Ponts) de responsabilité sociale des entreprises³⁰, et de Consumers International³¹. En ce qui concerne les AL, citons UCLG³² (Réseau mondial des villes, gouvernements locaux et régionaux) doté d'un volet régional, FLACMA³³ (Fédération d'Amérique latine des villes, municipalités et associations de gouvernements locaux), et ICLEI³⁴ (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) doté d'une implantation à São Paulo³⁵, qui fait office d'organisation régionale de municipalités clairement engagées dans la poursuite des ODD.

27 <http://www.climate-network.org/> doté d'un groupe sud-américain

28 <http://www.can-la.org/>

29 <http://www.hic-al.org/>

30 <http://www.mapeo-rse.info/pagina/acerca-del-mapeo>

31 <http://es.consumersinternational.org/>

32 <https://www.uclg.org>

33 <http://www.flacma.com/>

34 <http://www.iclei.org/>

35 <http://sams.iclei.org/>

2. À l'échelle nationale : il existe diverses plateformes d'OSC/AL, qui peuvent être subdivisées en cinq catégories : 1) les plateformes agraires, paysannes et indigènes, ii) les associations professionnelles, iii) les associations de travailleurs (p. ex. les syndicats), iv) les réseaux d'OSC (d'ONG, d'universités³⁶ et d'associations de protection des consommateurs, notamment), et v) les OC constituées de fédérations, de fronts de défense et/ou de coordinateurs (pour les demandes qui concernent l'eau, le territoire, les ressources naturelles et d'autres services à l'échelle locale, régionale ou du quartier). Pour n'en mentionner que quelques-unes : l'Association nationale d'ONG (ANC)³⁷, le forum Cities for Life³⁸, le forum consacré à la santé³⁹, l'Association nationale de l'association nationale des producteurs écologiques du Pérou (ANPE)⁴⁰, les associations nationales du secteur privé⁴¹, les organisations nationales indigènes⁴², les organisations nationales d'agriculteurs⁴³, les syndicats⁴⁴, la fédération nationale des organisations pour les personnes atteintes de handicap⁴⁵, mais aussi d'autres organisations

36 Le réseau environnemental interuniversitaire (RAI) est un exemple intéressant. Ce réseau a été créé en 2012 en vue de renforcer la perspective environnementale durable au sein des universités comme en dehors. Le RAI compte 68 universités membres (publiques et privées).

37 Association nationale de 56 ONG (www.anc.org.pe) qui œuvrent pour la réduction de la pauvreté et le développement social, membre du conseil d'administration de la table pour la lutte contre la pauvreté. L'ANC a encouragé la Conférence nationale sur le développement social (Conades) http://www.mef.gob.pe/index.php?option=com_content&view=article&id=875&Itemid=1002

38 Le forum Cities for Life se compose de 54 institutions membres, parmi lesquelles des municipalités, des universités et des ONG des 20 villes les plus importantes du pays. Il encourage les pratiques démocratiques et unit les efforts et les ressources locales afin de concevoir une nouvelle logique de développement durable, qui commence à l'échelon local et progresse vers le niveau national, et vice-versa. Cette logique intègre les préoccupations humaines, économiques et environnementales, encourage une culture de planification avec une perspective à long terme et des actions concrètes à court terme, oriente le financement public et privé conformément à la budgétisation participative et applique le principe de coresponsabilité des acteurs publics et privés. www.ciudad.org.pe

39 www.forosalud.org.pe

40 www.anpe.org.pe

41 La plupart du temps, elles sont organisées par secteur : CAPECO www.capeco.org pour la construction, SNI www.sni.org.pe pour l'industrie, SNMPE www.snmpe.org.pe pour les mines et le secteur des hydrocarbures, SNP www.snp.org.pe pour les pêcheries.

42 AIDSESP, www.aidesepp.org.pe, CONAP, www.conap.org.pe, et COICA, www.coica.org.pe, par exemple. Pour les autres (organisations à visée régionale et locale), veuillez consulter <http://bdpi.cultura.gob.pe/lista-de-organizaciones-bdpi>

43 CNA, www.cna.org.pe, CCP <http://movimientos.org/cloc/ccp>, FENMUCARINAP, <http://www.fenmucarina.org/>, ONAMIAP, <http://www.onamiap.org/>. Pour les autres (organisations à visée régionale et locale), veuillez consulter <http://bdpi.cultura.gob.pe/lista-de-organizaciones-bdpi>

44 CGTP, <http://www.cgtp.org.pe/>, CUT, <http://www.cutperu.org.pe/>, et d'autres (veuillez consulter <http://www.mintra.gob.pe/strarContenido.php?id=342&tip=909>)

45 Veuillez consulter CONADIS, www.conadis.gob.pe, pour retrouver toutes les organisations régionales et locales enregistrées.

telles que les organisations afro-américaines, le mouvement LGBT, les activistes environnementaux et divers groupes en faveur des actions collectives en lien avec les ODD (p. ex. la plate-forme Habitat III).

À l'échelle nationale, les municipalités sont également organisées en associations, réseaux et/ou Mancomunidades. L'AMPE46 et les Mancomunidades sont les seules instituées par la loi (ce qui ne les empêche pas de dépendre de leur maigre budget pour financer leurs opérations). Un exemple très pertinent est celui de Réseau national d'autorités des femmes au Pérou (RENAMA)47.

Pour la plupart, ces coalitions œuvrent en faveur du développement durable bien qu'elles ne s'attellent pas encore explicitement aux ODD. Elles disposent généralement d'une expérience de longue date dans la contribution à l'atteinte des OMD.

Comment ces coalitions sont-elles organisées ? Y a-t-il un dialogue approprié avec l'échelon politique ?

L'ampleur du dialogue varie considérablement selon le thème, et l'on note de nombreux exemples où un certain degré de généralisation serait nécessaire. À cet égard, le dialogue relatif aux questions sociales (enseignement, santé, etc.) présente quelques faiblesses mais se déroule sans conflit majeur. Par exemple, les programmes sociaux assurent un dialogue adéquat avec les OC.

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant pour les questions environnementales (activités d'extraction), urbaines (eau et zones vertes) et relatives aux droits du travail. C'est dans ces domaines que l'on constate les exemples de dialogue les plus controversés et critiqués entre le gouvernement et les OSC. Plusieurs cas ont été mis au jour ces dernières années (Conga, Tía María48, privatisation de la compagnie des eaux de Lima, etc.). Ces exemples illustrent les divergences de position entre le gouvernement et les OSC, tout particulièrement lorsqu'il est question de l'exploitation ou de l'utilisation des ressources naturelles (à

savoir : exploitation minière, hydrocarbures, gigantesques projets d'infrastructures côtières et privatisation des services d'eau).

L'activisme en faveur de la protection de l'environnement et de la défense du travail est un processus émergent dans la participation des OSC qui ne bénéficie pas encore d'organisation formelle et n'est pas encore institutionnalisé. Malgré cela, ce mouvement a fait preuve d'une capacité à réagir rapidement et vivement et à mobiliser de nombreuses personnes, ce qui a permis quelques victoires judiciaires.

À l'échelle des villes, à Lima et dans d'autres localités du Pérou, de fortes divergences au sujet de projets d'infrastructures sont apparues entre le gouvernement local (Municipalité métropolitaine de Lima, MML) et des groupes sociaux et environnementaux. La rareté et la détérioration des zones vertes et de loisirs ainsi que des espaces publics, à la fois en zone urbaine et aux alentours, ont été constatées dans un certain nombre de cas à Lima49, Arequipa et dans quelques autres villes. Cette situation est le résultat de la mise en œuvre d'interventions municipales sans procédure de consultation préalable. Comme nous le constatons dans un certain nombre de conflits de voisinage, la situation empire et donne lieu à des protestations publiques de plus en plus fréquentes ainsi qu'à l'opposition des voisins et des groupes locaux organisés.

Existe-t-il une approche territoriale visant à favoriser la mise en œuvre au niveau nationale des ODD ? Cette approche est-elle coordonnée ?

Comme nous l'avons expliqué, la centralisation, la fragmentation, la sectorialisation et la concentration budgétaire vont à l'encontre d'une approche territoriale de la mise en œuvre des ODD. Ces dernières années, on a noté une prise de conscience quant au besoin d'instaurer une approche territoriale au sein du pays, et

46 Asociación de Municipalidades del Perú, <https://www.facebook.com/ampe.peru/timeline>

47 <http://www.renamaperu.net/>

48 Ces protestations ont recommencé avec une nouvelle grève dans le bassin de la rivière Río Tambo en mai 2016.

49 Certaines municipalités de district à Lima et la MML elle-même ne fournissent pas de protection adéquate pour les zones de loisirs, les espaces récréatifs et de rencontre entre citoyens. Ces lieux offrent pourtant toute une série d'avantages, parmi lesquels l'augmentation de la valeur des propriétés. Magdalena, le Parc Kennedy à Miraflores, Los Olivos et la Costa Verde (notamment : abattage d'arbres, construction d'emplacements de stationnement sous les parcs urbains) ne sont que quelques exemples déplorables du manque d'attention réservée aux plages et aux espaces verts en ville, qui porte atteinte à la qualité environnementale de Lima. La vaste majorité de ces exemples est liée à la demande toujours croissante d'espace pour les véhicules.

ce, en raison de la diversité géographique, climatique, ethnique, culturelle et économique du Pérou. Néanmoins, la mise en œuvre d'une telle approche reste une tâche complexe et conflictuelle dans la mesure où les approches sectorielles, influencées par de fortes impulsions de centralisation, ont toujours eu tendance à dominer les mécanismes de gouvernance autonomes, décentralisés ou davantage intégrés sur le plan territorial.

Sous le gouvernement précédent, on a noté des efforts isolés de la part du gouvernement national, notamment dans le domaine de l'enseignement. Dans ce secteur, l'approche territoriale s'est notamment exprimée sous la forme d'un Programme de soutien pédagogique. La nouvelle Matrice de gestion décentralisée du secteur de l'enseignement a été approuvée en 2015. Cette approbation étant encore récente, les mesures entreprises restent peu nombreuses à ce jour, et les points encore à débattre en vue d'une approche territoriale réelle et efficace ne manquent pas.

En ce qui concerne les ODD en matière d'environnement, une approche territoriale existe. Le MINAM consent des efforts en vue de renforcer les capacités liées à la planification territoriale et spatiale par les GR. La mise en œuvre des Contributions prévues à l'échelle nationale (INDC) repose sur une approche territoriale qui respecte les fonctions des acteurs impliqués et qui permet le ciblage de toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que de toutes les zones vulnérables touchées par le changement climatique.

Les OSC et les AL participent-elles à la planification et au suivi des ODD/du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ? De quelle façon ?

Il est trop tôt pour répondre à cette question puisqu'aucun agenda spécifique relatif aux ODD n'existe à ce jour. Toutefois, la participation a été institutionnalisée dans l'un ou l'autre domaine. Par exemple, les municipalités participent par l'intermédiaire de la planification locale du développement, laquelle inclut la dimension environnementale ainsi que la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique, du plan et de l'agenda environnementaux locaux. Les Unités environnementales des municipalités, les Systèmes régionaux et locaux de gestion environnementale et les Commissions environnementales jouent un rôle important dans le processus décisionnel pour le dévelop-

pement durable. L'élément qui manque encore aujourd'hui est l'articulation synergique permettant de faire le lien entre les ODD et les plans de développement régional et local concertés, par exemple sous la forme de documents de planification intégrale d'un territoire donné qui incluent les dimensions de développement économique, social, culturel et environnemental durable.

5. Renforcer les moyens pour atteindre les ODD

Quels mécanismes/coalitions/politiques permettront d'atteindre les ODD ?

Pour l'heure, les politiques et les approches/mécanismes/coalitions complets et multipartites n'existent pas encore. Ils sont pourtant essentiels dans un pays tel que le Pérou où la biodiversité est si riche et où les réalités, climats, cultures et contrastes sont aussi nombreux que différents. Cette facette doit encore être établie sur la base de la longue expérience et tradition participative et en tirant profit des institutions et cadres juridiques existants.

Quelques améliorations sont nécessaires, particulièrement en ce qui concerne l'intégration des minorités, la prévention des conflits et l'intégration des outils et mécanismes participatifs à tous les niveaux de gouvernement.

La volonté politique du nouveau gouvernement national est apparemment garantie grâce à la récente élection du président Kuczynski. Le plan gouvernemental du parti « Peruanos Por el Kambio » (PPK) se focalise sur quatre objectifs principaux (la sécurité des citoyens, la reprise économique, la lutte contre la corruption, et l'investissement social), qui comprennent déjà plusieurs ODD élevés au rang de priorités. Ces ODD incluent la réduction des inégalités de revenu, l'enseignement, la réduction de la pauvreté, l'égalité du revenu pour les femmes, la santé, le logement et la rénovation urbaine, la pleine couverture de l'approvisionnement en eau et des systèmes sanitaires, et la protection des bassins des rivières (pour la durabilité des ressources en eau). Néanmoins, le niveau de priorité qui leur sera attribué par l'administration entrante reste incertain, surtout au vu du rôle central que joue le secteur privé dans les plans stratégiques du PPK pour l'atteinte de ces objectifs.

Quels sont les éléments existants qui pourraient être perfectionnés ou améliorés afin de soutenir le travail de mise en œuvre des ODD ?

Il existe d'ores et déjà un certain nombre de plans nationaux et d'initiatives institutionnelles susceptibles d'encourager la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Pérou :

1. **Les plans de développement régional et local concertés existants** peuvent être évalués afin de vérifier que les ODD y

ont bien été intégrés. De plus, le processus de suivi et d'évaluation doit évoluer en tenant compte de toutes les nouvelles informations. Comme nous l'avons vu précédemment, il existe différents mécanismes de participation citoyenne. Toutefois, certains devraient être renforcés et l'instauration de nouveaux mécanismes devrait être encouragée.

2. **L'accord national** et la **table de concertation** pour la lutte contre la pauvreté, qui utilisent les éléments déjà mis en œuvre, tels que l'**accord de gouvernabilité** et sa corrélation avec les ODD.
3. **Le système de planification stratégique du CEPLAN associé aux plans sectoriels des divers ministères.** Par exemple, le Plan environnemental national est directement lié à la mise en œuvre des ODD. Toutefois, il convient de le mettre à jour en même temps que d'autres instruments tels que le Plan bicentenaire et d'établir le lien avec les ODD (et, en particulier, avec le changement climatique).
4. **Les plans, programmes et projets conçus au sein des gouvernements régionaux et des autorités locales** doivent être comparés aux ODD même si, dans la majorité des cas, les budgets municipaux ne soutiendront pas la pleine mise en œuvre. Des mécanismes de suivi, de surveillance et d'évaluation doivent être mis sur pied.
5. Le MINAM encourage l'adoption de la **Stratégie nationale de citoyenneté environnementale**, dont les objectifs sont de faciliter l'accès aux informations publiques et les consultations préalables, de renforcer la participation des OSC au processus décisionnel et de déployer des mécanismes qui garantissent la justice environnementale pour tous. L'esprit de cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre des ODD, puisqu'elle est en faveur de sociétés pacifiques et inclusives à l'origine du développement durable, tout en visant le renforcement de l'éducation et de la culture environnementales.

Quels mécanismes, politiques et coalitions potentiels s'avèrent pertinents dans ce contexte et pourraient être développés ?

Outre les initiatives mentionnées dans la section précédente, d'autres groupements et/ou coalitions méritent d'être examinés plus en détail :

1. Les associations de municipalités existantes (AMPE, Mancomunidades) peuvent jouer un rôle pertinent dans la mise en œuvre des ODD, tout particulièrement à condition de mieux interagir entre elles.
2. Les fédérations, associations et réseaux de municipalités de divers pays d'Amérique latine peuvent établir un programme de formation, des réunions permanentes, des échanges d'expériences, des stages et des visites sur le terrain.
3. Les territoires locaux et les villes peuvent adopter une stratégie de développement durable afin de gérer l'environnement à différentes échelles. Cela permettrait l'observation systématique de ces problématiques et la création d'un cadre donnant naissance à des initiatives locales basées sur les meilleures pratiques. Une stratégie centrée sur l'environnement des villes pourrait suivre, sans perdre de vue la corrélation complexe avec les activités économiques et sociales. Cette stratégie impliquerait les capacités tant innovantes que techniques des professionnels et des urbanistes.
4. Les responsables des gouvernements à divers niveaux pourraient recevoir et intégrer des informations au sujet des ODD, que ce soit au niveau conceptuel, technique ou opérationnel. La procédure d'établissement d'indicateurs pour les ODD dans le système de planification stratégique et le Plan bicentenaire (CEPLAN⁵⁰), ainsi que la procédure de partage de connaissances entre tous les niveaux de gouvernement et tous les acteurs impliqués (dans les politiques publiques, au niveau sectoriel, national, régional et local) devraient prendre forme sous le nouveau gouvernement national. Le changement des politiques publiques nationales peut comprendre des demandes des AL, et les relier à la mise en œuvre des ODD, sans oublier leur inclusion dans la priorisation des projets (PAP).

Que peut faire l'UE pour encourager la participation des OSC et des AL à la mise en œuvre du programme post-2015 ?

Même si différents points de vue existent, de nombreuses opinions convergent pour dire que le temps est probablement venu de soutenir les entités gouvernementales décentralisées (gouvernements régionaux et/ou municipalités de province) par l'intermédiaire de mouvements vigoureux de la société civile

basés sur des demandes concrètes à l'échelle régionale et locale. À cet égard, il existe un certain nombre de domaines dans lesquels un soutien de l'UE pourrait encourager la mise en œuvre de l'Agenda 2030 :

1. Attention centrée sur le niveau local, et soutien de la mise en œuvre d'actions qui intègrent et impliquent plusieurs objectifs ODD par localité et/ou ville. Par exemple, la réduction de la pauvreté continue de demander des investissements afin de conserver (et de ne pas annuler) les progrès réalisés à ce jour, tout particulièrement en ce qui concerne les droits des enfants, des femmes et des jeunes. Simultanément, il est nécessaire de poursuivre le travail d'atténuation des inégalités générales, qui restent un défi majeur à l'échelle nationale.
2. Contribution à l'élaboration d'une gouvernance démocratique, décentralisée et transparente, renforcement des espaces participatifs de concertation (soutenus par le cadre législatif et institutionnel à l'échelle locale), tels que les tables de concertation pour la lutte contre la pauvreté, les Conseils locaux de coordination (CCL), les Comités locaux de l'environnement (CAM) et leurs groupes techniques, les PP et les COPALE⁵¹, et soutien à la création d'**observatoires locaux** afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre locale des ODD et l'établissement de rapports en la matière en impliquant les OSC (pas seulement les ONG).
3. Réactivation du leadership et de la citoyenneté au niveau local, en vue du renforcement de la participation des jeunes et du leadership par les femmes (ODD 5), instauration d'une approche ascendante afin de rendre plus fortes les communautés locales vulnérables et plus marginalisées, et intégration de pratiques professionnelles responsables sur le plan social et environnemental dirigées à l'échelle locale.
4. Partage des meilleures pratiques avec les dirigeants locaux et présentation de la marche à suivre pour atteindre les ODD à l'échelle locale.
5. Organisation et/ou facilitation de séminaires afin de débattre des progrès dans la mise en œuvre des ODD, en s'assurant de la participation active des dirigeants des AL et des OSC de divers pays.

50 http://www.ceplan.gob.pe/sites/default/files/Documentos/plan_bicentenario_19-10-2015.pdf

51 Conseils d'éducation encouragés à l'échelle locale par le ministère de l'Éducation

6. Conclusions, messages clés et recommandations

Au cours des prochains mois, il est fort probable que le gouvernement nouvellement élu présente plus concrètement les priorités, étapes et mesures en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Pérou.

Bien que les plans approuvés et cadres institutionnels existants soient nombreux, l'atteinte des ODD exigera une stratégie plus holistique, passant par l'identification des domaines stratégiques les plus faibles et l'instauration de mesures ciblées, la résolution des difficultés dans quelques-unes des sphères les plus conflictuelles et, particulièrement, la création d'un environnement porteur pour plus de participation aux politiques publiques. Les points suivants résument les principaux aspects du présent rapport.

1. Ces dernières années, au Pérou, deux grandes dynamiques ont déterminé le champ des possibles en matière de mise en œuvre des ODD. La première dynamique n'est autre que la culture de participation aux politiques publiques. À cet égard, les processus de concertation impliquant de multiples acteurs issus de différents niveaux sont essentiels. La seconde dynamique concerne un processus de décentralisation, qui est encore loin d'être achevé, au sein du pays, lequel s'est avéré inefficace en vue de répondre aux demandes territoriales du pays.
2. Ayant ratifié les ODD, le Pérou ouvre actuellement le débat quant à la manière de transposer l'Agenda 2030 dans des politiques publiques, y compris l'examen de la compatibilité avec les plans et programmes nationaux existants. Maintenant que le nouveau gouvernement est en place, nous découvrirons dans les mois à venir comment les priorités, la stratégie et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 prennent forme.
3. L'Agenda 2030 est hautement pertinent pour le pays, et ce, pour plusieurs raisons. Par exemple, le Pérou est considéré comme l'un des 10 pays les plus vulnérables au monde face au changement climatique. Il est exposé aux risques géologiques (tremblements de terre et éruptions volcaniques), auxquels il n'est pas pleinement préparé. Citons aussi les inégalités, qui restent l'une des plus grandes difficultés, et le fait que le pays reste territorialement fragmenté et sectorialisé⁵².
4. Si l'évaluation du pays montre que ce dernier a été très efficace dans la réalisation des OMD, un examen plus approfondi révèle que l'atteinte des indicateurs généraux ne correspond pas aux progrès réels sur le terrain. La pauvreté, de même que les questions environnementales et liées à l'égalité des sexes restent problématiques et demanderont une attention particulière au titre de l'Agenda 2030.
5. Tant les OSC que les AL pourraient jouer un rôle beaucoup plus marqué dans la mise en œuvre des objectifs de développement en général et des ODD en particulier. Les AL sont limitées en termes de capacités, de budget et de responsabilités et, en dépit des améliorations, le chemin à parcourir est encore long en vue de la création d'un environnement porteur pour les OSC au Pérou, tout particulièrement pour les organisations actives dans des domaines tels que la promotion des droits de l'homme et des populations autochtones.
6. Le dialogue entre le gouvernement et la société civile varie considérablement. Dans certains domaines, tels que les questions sociales, des progrès sont réalisés malgré les difficultés. En revanche, d'autres thématiques, comme l'environnement (activités d'extraction), les droits du travail et les questions urbaines (eau et zones vertes) restent extrêmement sensibles et les opinions divergent énormément.
7. Même si différents points de vue existent, les interviews montrent que les opinions convergent pour dire que l'un des principaux aspects susceptibles d'accélérer la mise en œuvre et l'atteinte des ODD consiste à soutenir les entités gouvernementales décentralisées (gouvernements régionaux et/ou municipalités de province) par l'intermédiaire de mouvements vigoureux de la société civile basés sur des demandes et objectifs concrets à l'échelle régionale et locale.

52 On note des divisions sectorielles et/ou ministérielles strictes entre les institutions.

Recommandations

Gouvernement national

- Continuer d'approfondir les processus et programmes liés aux ODD, les améliorer et les renforcer en vue de l'atteinte des ODD, et leur accorder la plus haute priorité (idéalement sous la direction de la PCM⁵³) en intégrant l'interconnexion de l'ensemble des 17 objectifs sans exception.
- Fournir un soutien, des conseils et un financement aux gouvernements locaux pour la création d'un système de suivi des ODD, d'un système d'observatoire local jouissant d'une large participation, notamment des OSC, des universités, du secteur privé socialement responsable et d'autres acteurs. Coordonner, aligner, intégrer et contrôler les instruments, les outils et l'allocation du budget participatifs, décentralisés et transparents, y compris le suivi et une évaluation annuelle au moyen d'un système de communication permanent.
- Fournir un soutien financier, inclus dans le budget national, aux gouvernements locaux et à la société civile, et concevoir des indicateurs et des références, de même que fournir des conseils et des manuels méthodologiques, aux principaux acteurs locaux.
- La PCM peut diriger cette procédure systématisée en collaboration avec d'autres institutions gouvernementales et les AL, telles que l'accord national (AN), le centre national de planification stratégique (CEPLAN) en tant qu'organisme national de planification, le ministère de l'Économie en vue de l'allocation adéquate du budget, les tables rondes de concertation pour la lutte contre la pauvreté, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Éducation, l'organe national de supervision de l'enseignement supérieur et universitaire appelée : Surintendance nationale de l'enseignement universitaire (SUNEDU) et les associations nationales des municipalités du Pérou (AMPE).
- Encourager la mise en relation des gouvernements locaux avec les divers réseaux d'acteurs de la société civile (universités, ONG, experts, secteur privé socialement responsable, notamment).
- Intégrer et donner un nouvel élan aux ODD relatifs au changement climatique au moyen d'une approche transsectorielle, qui met l'accent sur l'adaptation et se concentre sur la planification territoriale à l'échelle locale.

- Mettre graduellement en œuvre une approche holistique et intégrée dans chacun des ministères (ce qui contribuera à dépasser la vision sectorielle). Dans cette approche, les programmes sont coordonnés en conséquence afin d'unifier et d'interrelier l'atteinte des 17 ODD et d'atténuer les obstacles administratifs en la matière.
- S'assurer que les ODD font bien partie du système de planification nationale (CEPLAN), tout en garantissant le caractère contraignant de son intégration dans les divers plans et tout particulièrement dans ceux-ci :
 - Plan bicentenaire (réajusté et réaligné)
 - Accord national (mis à jour)
 - Accord de gouvernabilité (en cours d'alignement)
 - Les plans concertés de développement (PDC) articulés avec les Conseils locaux de coordination (CCL), les **Comités locaux de l'environnement (CAM)**, les Conseils économiques locaux et d'autres priorités locales.

Organisations de la société civile

- Renforcer et élargir les réseaux d'OSC pour les rendre plus complets et inclusifs en faisant usage des nouvelles technologies de l'information et des réseaux sociaux et en encourageant les discussions intersectorielles concernant les questions liées aux ODD à l'échelle locale à la fois sur site et de façon virtuelle.
- Il existe de nombreuses organisations autonomes de la société civile et opportunités de consensus à renforcer et à articuler sur la base de l'atteinte des ODD et du système d'observatoire local. La contribution des OSC pourrait consister à intégrer et relier les différents ODD en fonction des priorités locales afin de coordonner, d'accorder, d'aligner, d'intégrer et de contrôler la mise en œuvre décentralisée des ODD. Ce système devrait être autonome et, dans tous les cas, recevoir le soutien du gouvernement et de la coopération internationale en bénéficiant de ressources financières suffisantes depuis le départ.
- Établir le système d'observatoire local des ODD du Pérou et y participer, à l'échelle du pays, de la localité et de la ville.
- Faire comprendre l'importance des ODD en vue de renforcer les capacités et de contribuer à leur adoption ainsi qu'à l'engagement de tous les acteurs.

Autorités locales

- Renforcer les capacités de la société civile en vue de sa participation autonome (à l'échelle tant nationale que locale) dans les espaces de concertation consacrés aux processus décisionnels politiques au niveau local.
- Renforcer les divers coalitions et réseaux locaux existants tels que : l'AMPE (association nationale des municipalités du Pérou), l'ANAMA (association nationale des femmes), les communautés municipales existantes (« Mancomunidades ») et les réseaux environnementaux.
- Promouvoir l'intégration et la coordination des réseaux, associations et espaces de concertation existants dédiés aux OSC, qui sont à la fois divers et dispersés, au sein de cadres communs d'action collective afin de surmonter la vision sectorielle du Pérou et de construire des approches/mécanismes/coalitions complets impliquant de multiples acteurs ainsi que des politiques fondées sur la longue expérience et tradition en matière de participation et de concertation au Pérou.
- Garantir l'inclusion des ODD dans la planification et les politiques locales et municipales, ainsi que dans l'allocation du budget, en utilisant les plans et entités existants tels que les plans de développement local concertés, les Conseils locaux de concertation, les Commissions environnementales, de même que l'association nationale des municipalités du Pérou (AMPE), qui peuvent contrôler l'allocation des ressources économiques en vue du développement de programmes de renforcement des capacités destinés aux autorités locales.
- Établir des mécanismes pour le renforcement des capacités des AL et des OSC afin qu'elles puissent participer aux activités de budgétisation liées à la mise en œuvre des ODD et qu'elles puissent contrôler ces activités.
- Mettre à jour les bases de données, les systèmes de gestion et les priorités liés à l'intégration des 17 ODD.
- Encourager les processus et projets innovants qui tiennent compte des ODD.
- Établir un plan d'action complet (accompagné d'outils de communication puissants) pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

Union européenne

- Contrôler les processus liés à la mise en œuvre de l'ensemble des 17 ODD depuis le niveau du gouvernement national jusqu'à celui des gouvernements locaux en utilisant des variables internationales comparables, mais aussi des indicateurs issus d'une approche ascendante, donc des conditions locales.
- Offrir un soutien financier et technique direct pour prendre en compte des programmes et projets qui intègrent autant que possible les ODD, en particulier au système d'observatoire local.
- Fournir un soutien financier et technique aux processus émergents susceptibles de contribuer à l'introduction des ODD manquants ou plus faibles (concernant l'environnement, les communautés autochtones, etc.) au sein de politiques de développement durable nationales et locales.

Références

Livres et documents :

Colectivo ONG Belgas en Perú - COEECI. (2013) Seis desafíos de la Cooperación Internacional en el Perú. Definiciones, implicancias y recomendaciones. Lima.

Contraloría General de la República. (2008) PROGRAMAS SOCIALES EN EL PERÚ. "Elementos para una propuesta desde el control gubernamental".

Delgado, Carlos. "Revolución y Participación", Centro de Estudios de Participación Popular.

Dibos, Alessandra; Frisancho, Susana y Rojo, Yolanda. (2004) Propuesta de Evaluación de Formación Ciudadana. Ministerio de Educación. Unidad de Medición de la Calidad Educativa. Lima.

Elbers, Chris; Lanjouw, Jean y Lanjouw, Peter. (2003) Micro-Level Estimation of Poverty and Inequality, Econometrica.

Mesa de Concertación para la Lucha contra la Pobreza. (2016) Acuerdo de Gobernabilidad para el Desarrollo Integral del Perú 2016-2021. Elecciones Presidenciales 2016.

Mesa de Concertación para la Lucha contra la Pobreza (2014). Aportes para la formulación de los Acuerdos de Gobernabilidad Construyendo Acuerdos Concertados para el Desarrollo Humano Integral 2015-2018. Aportes para la formulación de los Acuerdos de Gobernabilidad.

Miranda Sara, L., Takano, G., Escalante, C., (2015) Metropolitan Lima and the Sustainability Challenge Growing Cities in Growing Economies City Report Metropolitan Lima and Callao.

Miranda Sara, L., Baud, I.S.A (2014). Knowledge building in adaptation management: *concertation* processes in transforming Lima water and climate change governance, Environment and Urbanization vol. 26 no. 2, October 2014.

Portilla, Elsa. (2013). Los Comedores Populares de Lima como Espacios de Negociación. Tesis de Maestría en Sociología. Pontificia Universidad Católica. Lima.

Unión Europea - Perú. (2013) Hojas de ruta de la UE para el compromiso con la sociedad civil en los países socios 2014-2017.

Valdiviezo Del Carpio, Mitchel. (January 2013) Participación Ciudadana en el Perú y los Principales Mecanismos para Ejercerla. Gestión Pública y Desarrollo. Special Report.



Forum Politique pour le Développement

